



Applicable au 1^{er} janvier 2012

FORMATEUR DE BALISEUR EQUESTRE

I. DEFINITION

Le statut de formateur de baliseur équestre certifie des compétences pour former des baliseurs équestres.

II. PROGRAMME

Le formateur de baliseur équestre a pour fonction de conduire des sessions collectives de formation de baliseurs équestres. A ce titre, il met en œuvre les compétences suivantes :

- Maîtrise les connaissances et techniques de balisage faisant partie du référentiel « baliseur équestre »
- Applique les principes pédagogiques
- Adapte des interventions et ses objectifs en fonction des besoins des stagiaires

1- Contenu de formation

Partie 1 : Etre formateur

- **Former des adultes**
 - Communiquer
 - Les situations d'apprentissage, l'attitude du formateur
 - Les outils du formateur
- **Organiser une session de formation**
 - Organisation des sessions de formation en région
 - les démarches à effectuer
 - l'espace « formateur » du site internet FFE

Partie 2 : Mise en situation de formateur

III. ORGANISATION DE LA FORMATION

1- Organisateur de formation

Les formations de formateurs de baliseurs équestres sont organisées par la FFE-CNTE, en fonction des besoins identifiés au niveau national.

A l'issue de la formation, FFE-Tourisme délivre une attestation de suivi de formation à chaque stagiaire.

Les sessions de formation organisées par la FFE-CNTE sont gratuites.

2- Conditions d'inscription

- Etre âgé de plus de 18 ans,
- Etre en possession d'une licence fédérale en cours de validité,
- Etre baliseur équestre,
- Etre désigné par un organe déconcentré de la FFE ¹

3- Evaluation

En fin de formation, chaque candidat est évalué au moyen d'un QCM (15') et par une mise en situation (30'), individuelle ou en binôme, sur un thème tiré au sort.

Pour chaque candidat, les capacités évaluées sont :

- La maîtrise du sujet : le candidat transmet les connaissances et techniques nécessaires
- L'adaptation : le candidat apporte des solutions techniques, des conseils au regard du comportement des stagiaires
- La communication : le candidat met en œuvre une communication claire, efficace et adaptée

Les stagiaires qui satisfont à ces deux épreuves recevront une attestation délivrée par FFE-Tourisme. La FFE officialisera le statut des « formateurs de baliseurs équestres » en l'inscrivant sur leur licence FFE et en publiant leur nom sur la liste officielle des formateurs de baliseurs équestres en ligne sur www.ffe.com/tourisme .

4- Formateur

Les intervenants sont sélectionnés par la FFE-CNTE en fonction de leurs compétences et de leur expérience en matière de formation au balisage équestre.

5- Equivalences

Les personnes ayant suivi une formation de formateur de baliseur dispensée par la FFRP avant le 1^{er} septembre 2011 (sur présentation d'une attestation) et possédant une licence FFE en cours de validité, peuvent bénéficier, par équivalence, du statut de formateur de baliseur équestre. Ils doivent faire une demande écrite à FFE-Tourisme en joignant l'attestation de formation FFRP.

6- Durée de validité et recyclage

Le statut de formateur de baliseur équestre est valable pour une période de 4 ans à compter du dernier jour de formation suivie.

Tous les 4 ans, le candidat devra suivre une session de recyclage afin de conserver son statut de formateur de baliseur équestre.

¹ L'objectif étant de former un formateur de baliseur équestre par région, la FFE-CNTE donnera priorité aux candidats issus des régions ne disposant pas ou peu de formateurs de baliseurs équestres.